



Commune du Pin – P.L.U.

Annexes sanitaires – Notice

L'assainissement

Les eaux usées

L'essentiel de l'agglomération du Pin possède un réseau collectif d'assainissement des eaux usées. Il comprend un réseau de collecte et de transfert des eaux usées entièrement séparatif et gravitaire de 3 193 ml (*source : COMPA, pôle environnement*).

Le réseau compte 152 branchements et 158 abonnés du service d'assainissement collectif en 2016 (153 en 2014 d'après le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif – COMPA, 2016).

Le plan des réseaux d'eaux, usées est annexé au PLU.

Le traitement des effluents est assuré par une station d'épuration de type lagunage naturel, localisée au Sud-Est du bourg (La Perrinais). Le rejet des effluents traités s'effectue dans la rivière du Mandit. La capacité de cette station, mise en service en 1988, est de 600 équivalents habitants (36 kg de DBO5/jour pour la charge organique, 90 m3/jour pour la charge hydraulique). Cette station avait été dimensionnée pour traiter, en plus des eaux usées du bourg, les effluents d'un abattoir de volailles qui n'existe plus aujourd'hui. Le nombre d'habitants raccordés est estimé à 348 en 2016 (*source : rapport annuel sur le prix et la qualité du service, COMPA, 2016*). La charge restante, 250 EH environ, représente environ 115 logements (estimation du service de la police de l'eau, d'après le Porter à Connaissance de l'Etat).

La station connaît en revanche une surcharge hydraulique régulière pouvant être liée à un apport d'eau parasites d'infiltration. La station connaît aussi des défauts d'étanchéité des bassins, conduisant à des dépassements des normes de rejet (vis-à-vis de la Directive ERU pour 2016). Consciente de cette problématique, la COMPA a inscrit dans son Plan Pluriannuel d'investissement en 2019 une étude de faisabilité pour la construction d'un ouvrage réhabilité ou neuf afin de pouvoir mener des travaux en 2020-2021. Dans cette attente et afin de résoudre les défauts d'étanchéité, la COMPA a réalisé courant 2017 quelques travaux :

- une reprise des profilés et un renforcement des berges des lagunes n°1 et n°2
- la rénovation de l'ensemble de la lagune n°3 (profilés et étanchéification),
- le renforcement de la digue de la lagune n°3, le long du ruisseau,
- le remplacement de l'ensemble des tuyaux de déversement,

PL.U.- Annexes sanitaires

- la reprise de l'émissaire de sortie de la lagune
- le nettoyage du bac dégraisseur

Ces travaux devraient permettre de respecter à nouveau les normes de rejet (prochain bilan en attente).

Par ailleurs, l'**assainissement des eaux usées** sur le reste des écarts et des hameaux est assuré de façon autonome. La compétence est assurée par le SPANC du Pays d'Ancenis. Ce service, créé par la communauté de communes le 15 avril 2006, a pour mission de contrôler toutes les installations d'assainissement non collectif, qu'elles soient existantes ou neuves.

Les eaux pluviales

La commune est équipée d'un réseau de type séparatif. Les eaux pluviales sont donc collectées dans un réseau distinct du réseau de collecte des eaux usées. En raison de sa topographie, on recense un grand nombre d'exutoires sur la commune, les deux exutoires principaux sont le ruisseau du Mandit (bassin versant de l'Erdre) et l'étang du Pin (bassin versant du Petit Don). La longueur du réseau eaux pluviales est d'environ 6 208 ml (d'après le diagnostic du SDEP – SET Environnement – avril 2017). Un seul ouvrage de rétention est recensé sur la commune (bassin à sec enherbé du lotissement du Clos des Vignes). Les plans des réseaux d'eaux pluviales sont annexés à la présente notice.

Parallèlement à la révision du PLU, la commune a lancé une étude de Schéma Directeur des Eaux Pluviales. Le Schéma mentionne l'emplacement des réseaux actuels et futurs, et il synthétise l'ensemble des aménagements à réaliser sur le réseau des eaux pluviales dans un programme de travaux. Ces aménagements ont pour objectif de résoudre les problèmes d'écoulement actuels et d'anticiper les projets d'urbanisation futurs.

Un zonage d'assainissement des eaux pluviales a également été défini, en tenant compte des projets issus de la révision du PLU.

L'eau potable

L'alimentation en eau potable sur la commune du Pin est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la Région d'Ancenis (adhérente au Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de Loire-Atlantique).

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par VEOLIA. Le nombre d'abonnées en 2015 est de 354 (350 en 2014) d'après le rapport d'activités du SIAEP de Loire-Atlantique.

PLU.- Annexes sanitaires

Le SIAEP de la Région d'Ancenis est principalement alimenté par :

- l'usine de traitement d'Ancenis (prise d'eau en Loire) avec un volume produit de 4 438 837 m³ (98%) en 2011,
- l'unité de Saint-Sulpice-des-Landes (forage en nappe) avec un volume produit de 84 052 m³ (2%) en 2011.

Il n'existe pas de point de captage destiné à l'alimentation en eau potable sur le territoire de la commune.

Le plan des réseaux d'alimentation en eau potable est annexé au PLU.

Les déchets

La collecte des déchets est assurée par les services de la communauté de communes du Pays d'Ancenis.

La communauté de communes assure :

- la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte (bac gris) une fois toutes les deux semaines sur la commune du Pin,
- la collecte sélective en porte-à-porte (sacs jaunes pour les emballages, métal, plastiques) toutes les 2 semaines, ou en apport volontaire dans des conteneurs implantés sur l'ensemble des communes pour le papier (colonne bleue) et le verre (colonne verte),
- la collecte en déchetterie, par le réseau des 5 déchetteries fixes (la plus proche du Pin est située sur la commune de Saint-Mars-la-Jaille).

Les ordures ménagères sont acheminées vers l'unité de valorisation énergétique 'arc-en-ciel' à Couëron (44). Les déchets collectés en sacs jaunes sont traités au centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels (49), avant d'être envoyés en usines de recyclage. Le papier est dirigé au centre de tri qui se situe à Carquefou (44). Le verre est dirigé vers le centre de transfert 'Arc-en-ciel' à Couëron (44) avant d'être transféré vers un centre de traitement.